



# HDF Info

## Spécial CT de l'AEFE

### Déclaration liminaire du SNES-FSU

Madame la Directrice,

*Au CT de juillet, le SNES FSU était intervenu sur plusieurs points pour lesquels vous n'avez malheureusement pas apporté de réponse adaptée à la hauteur de leurs enjeux.*

*Concernant les personnels de Centrale, une grande partie des problèmes posés n'ont toujours pas été résolus, en particulier la situation des personnels de certains services du site parisien.*

*Pour le réseau à l'étranger, nous sommes également intervenus à plusieurs reprises sur la mise en place des nouvelles Obligations Réglementaires de Service et les missions particulières, mais force est de constater que la situation est chaotique. Le manque d'anticipation et de pilotage est flagrant de la part de l'AEFE. Ce qui prévaut localement est l'improvisation et le manque de dialogue.*

*La carte des emplois présentée à ce CT porte un coup brutal à l'Agence où, rien que pour le 2<sup>nd</sup> degré 43 postes sont proposés à la fermeture : 29 postes d'expatriés pas nécessairement remplacés par des supports de résidents, 14 postes de résidents et ce sans aucune prise en compte de la voix des personnels.*

*Toutes les zones sont affectées, particulièrement l'Afrique qui devient une zone sinistrée et abandonnée par l'Agence.*

*Ces mesures purement comptables déstabilisent le réseau et condamnent les missions de l'Agence. Elles touchent déjà les établissements et les personnels, mettant à mal « l'excellence » tant vantée de notre réseau d'enseignement à l'étranger.*

*Aussi le SNES dénonce-t-il solennellement cette absence de cohérence et de vision à moyen terme, et il appellera les personnels à se mobiliser.*

### Sommaire

Bilan de rentrée	p. 2
Suivi de CT	p. 3
• Avantage familial	
• Lettre de mission et cartographie des EEMCP2	
• Indemnité de mission particulière (IMP)	
Bilan de l'application des nouveaux textes sur les obligations réglementaires de service à l'AEFE	p. 4
Carte des emplois 2015-2016 (5eme phase)	p. 4
Carte des emplois 2016-2017 (2° phase)	p. 5
Services centraux	p. 8
Questions diverses	p. 8

N°1

Novembre  
2015

# Bilan de rentrée

L'AEFE fait une présentation chiffrée de la rentrée 2015 dans le réseau

## UN RÉSEAU TOUJOURS ATTRACTIF

### *Le nombre d'établissements est stable*

Avec 494 établissements dans 136 pays.

On compte 7 nouvelles homologations : à *Abidjan*, à *Miami* (3 établissements), à *Skopje*, à *Mexico* et à *Londres*. Dans le même temps, il y a 7 pertes d'homologation pour des établissements qui ne sont plus conformes d'un point de vue pédagogique (*Sihanoukville*, *Abidjan* (2 établissements), *Miami* (2 établissements), *Ambatondrazaka* (Madagascar), *Ciudad des Este* (Paraguay).

### *Les effectifs du réseau augmentent de 2%*

Avec près de 336 000 élèves à la rentrée 2015 (pour 329 600 en 2014) dont 125 000 Français (37%), 171 000 nationaux (51% et 40 000 étrangers tiers (12%))

Cette augmentation profite majoritairement aux élèves nationaux (+2,5%, soit 4 179 élèves), puis aux élèves de nationalité tierce (+1,9%, soit 730 élèves) et aux Français (+1%, soit 1 275 élèves).

### *Mais des différenciations par zones ...*

Les effectifs connaissent un léger fléchissement en **Afrique subsaharienne** (-0,2%, soit 126 élèves en moins) en raison de la perte d'homologation des 2 établissements à Abidjan qui accueillent plus de 2 100 élèves.

Croissance modérée des effectifs aux Amériques (+0,9%, soit 515 élèves) et en Asie, Moyen-Orient (+1,2%, soit 1 175 élèves). Augmentation soutenue dans les zones Maghreb, Océan Indien (+3,2%, soit 2 129 élèves) et en Europe (+3,5%, soit 2 481 élèves).

### *... et selon les établissements*

La croissance des effectifs est plus forte dans les établissements partenaires (+3,1%) que dans les conventionnés (+1,3%) et les EGD (+0,5%). L'augmentation soutenue en Europe, au Maghreb et dans l'Océan Indien repose sur les partenaires (+7,5% dans ces zones).

## BACCALAURÉAT

### *Cette année encore d'excellents résultats*

Le taux de réussite à la session 2015 est de 96,3 % pour les 15 264 candidats du réseau, dont 72% de mentions (21,2% de mentions TB, 23,5% de mentions B, 27,2% de mentions AB).

Le nombre de candidats augmente de 4,3% (+629 candidats) : 39% de ces candidats sont français et 61% étrangers.

### *La dématérialisation de la correction des copies s'est étendue à 20 nouveaux pays*

*Europe* : Belgique, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Turquie,

*Afrique* : Algérie, Maroc, Tunisie,

*Asie* : Arabie Saoudite, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Iran, Israël, Koweït, Qatar, Jérusalem, Jordanie.

Elle a ainsi concerné en 2015 : 63 pays, 110 centres d'examens, en lien avec 9 académies françaises, plus 25 000 élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale (sur environ 30 000 candidats) et 3 000 correcteurs.

### *L'attractivité de l'enseignement supérieur français*

53% des 14 472 bacheliers en 2015 poursuivent leurs études en France (+1% par rapport à 2014). 61% des bacheliers sont français (+3% par rapport à 2014).

Le pourcentage de bacheliers étrangers reste stable (48 %)

## DU POINT DE VUE IMMOBILIER

### *2 nouveaux établissements dans le réseau*

Lycée international Winston Churchill (inauguré en septembre par le Président de la République)

Lycée de Medellin, non encore homologué, inauguré par Mme Girardin.

### *De nouveaux bâtiments*

Lycée du Caire et école primaire d'Amman (inaugurés en octobre par le Premier Ministre)

EFE de Cotonou sera inauguré le 12 novembre et Mascate sera inauguré d'ici la fin 2015

Pékin et Brasilia le seront au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

## BILAN DES RECRUTEMENTS À LA RENTRÉE 2015

195 personnels expatriés ont été recrutés pour la rentrée 2015, pour 214 en 2014 (53 personnels du 1<sup>er</sup> degré, 54 du second degré, 7 CPE, 23 DAF, 1 adjoint au DAF, 4 IEN, 52 personnels de direction), 650 résidents ont été recrutés (270 personnels du 1<sup>er</sup> degré, 378 du 2<sup>d</sup> degré, et 2 administratifs) :

361 résidents à recrutement immédiat et 289 à recrutement différé. Au total, à la rentrée 2015, les personnels titulaires de l'Agence sont au nombre de 6 486.

Le SNES-FSU fait remarquer que l'AEFE met systématiquement en avant le réseau comme composé des EGD, conventionnés et partenaires. Tout le monde sait pourtant qu'il y a une nette différence, notamment pour les partenaires, établissements totalement privés où les droits ne sont pas de mise, sans parler de la reconnaissance du droit syndical ! L'établissement public AEFE doit être mis en avant, l'Agence n'est pas qu'un prestataire de service éducatif.

# Suivi de CT : questions déposées par le SNES

## AVANTAGE FAMILIAL

### *Le compte n'y est plus*

Le SNES introduit ce point en expliquant la nécessité de rouvrir le dossier avantage familial (AF). Nous dénonçons à nouveau le fait que le principe selon lequel l'AF (article 4Be du décret 2002-22) est « destiné à prendre en compte les charges de famille des agents » n'est pas respecté. En pratique, il ne reste rien aux personnels une fois les frais d'écolage payés. Hors espace économique européen (EEE), le forfait qui doit rester aux collègues pour pallier l'impossibilité d'accéder aux allocations familiales de Nantes, comme dans l'EEE, est de plus en plus rogné, voire disparaît. Si l'on ajoute à cela les difficultés chroniques comme les retards répétés d'arrêtés mettant à jour les montants de l'AF, la situation ne peut plus durer.

### *Dans l'attente du nouvel arrêté*

Le SNES revient ensuite sur l'arrêté à venir (mise à niveau rentrée 2015) : les personnels sont en attente et il est hors de question qu'ils versent quoi que ce soit sans avoir d'éléments concrets.

L'Agence répond que l'arrêté devrait être signé avant le CA (24.11). Cette fois, Bercy s'est penché sur les montants bruts/nets (le SNES avait gagné un versement du montant brut, pour que la CSG ne soit pas imputée deux fois aux personnels et qu'il leur reste bien, une fois la contribution déduite, au moins le niveau de la scolarité).

***L'Agence confirme également que la directrice a donné des consignes dans le réseau pour que les appels de frais de scolarité aux personnels résidents soient faits sur la base des montants de l'année dernière, tant que l'arrêté n'est pas paru, et donc l'avantage familial pas mis à niveau.***

Sur cette démarche, le SNES revient à la charge en disant que si la directrice est en droit de l'imposer dans les EGD, des problèmes se poseront à nouveau dans les établissements conventionnés. Ce que veulent les personnels, c'est la publication de l'arrêté. Nous réitérons par ailleurs notre demande d'échange sur l'application des arrêtés « droits de première inscription (DPI) : le texte doit être clarifié, un calendrier et des consignes claires données par la direction de l'Agence aux établissements. Le secrétaire général répond que cet échange aura bien lieu.

## LETTRES DE MISSION ET CARTOGRAPHIE DE L'IMPLANTATION DES EEMCP2

Concernant les lettres de mission, deux groupes de travail (GT) ont déjà été mis en place. A l'initiative du SNES, le principe de trois lettres de mission distinctes (Zone, Pays, Etablissement) a été acté. Le SNES a tenu à souligner la qualité des échanges lors de ces deux GT. Toutefois, si les trois projets de lettres de mission sont élaborés, le problème de la décharge horaire des EEMCP2 n'est toujours pas résolu.

Depuis 5 ou 6 CT, le SNES demande une cartographie de l'implantation des EEMCP2. Elle est devenue urgente. En effet, les décharges des EEMCP2 doivent être réfléchies en tenant compte notamment de la relation entre la présence ou non sur la même zone des différents types d'EEMCP2.

Le SNES rappelle que les lettres de mission faisant partie intégrante du contrat d'un expatrié, elles doivent être soumises à l'avis lors du prochain CT.

## INDEMNITÉ DE MISSION PARTICULIÈRE (IMP)

*Parution de l'arrêté relatif à l'extension de l'IMP aux personnels en poste dans les établissements du réseau et paiement de ces indemnités ; référence aux décrets 2014-940 et 94, qui permettrait aux PEGC de bénéficier du versement de l'IMP ; non application du décret 2015-477, en sa partie relative aux effectifs pléthoriques.*

Ces demandes du SNES entrent dans le cadre du suivi de CT. L'arrêté qui, rappelons-le, est le texte nécessaire à la mise en paiement des IMP, n'est toujours pas paru. L'Agence (DRH) précise toutefois que les charges effectuées sont bien reconnues et enregistrées par l'AEFE. A la publication de l'arrêté, elles seront bien prises en compte et mises en paiement.

Le SNES rappelle que les personnels en ont assez de donner la confiance que, de fait, ils n'ont plus. Ils veulent des éléments concrets et un paiement à hauteur des tâches effectuées. Quand on constate les difficultés locales de la mise en place des IMP (voir le bilan de l'application des ORS), on ne peut qu'être inquiet.

Sur la référence aux PEGC, l'Agence confirme sa déclaration au précédent CT, selon laquelle cet arrêté n'est pas nécessaire. Si le cas se présente (un-e PEGC avec IMP), les paiements seront faits.

Sur la référence aux effectifs pléthoriques, l'Agence maintient scandaleusement sa position, considérant que « l'ensemble des émoluments n'ont pas systématiquement à être transposé » ! L'argument donné est que, selon eux, il n'y aurait qu'un cas dans l'ensemble du réseau. Le SNES répond qu'un cas est suffisant pour être pris en compte. De plus, leur calcul n'est pas bon car dans l'ancien système (décrets de 1950), s'opérait une compensation de minoration/majoration qui n'est plus aujourd'hui. L'Agence n'est pas en droit d'écarter les éléments qui ne lui conviennent pas dans les textes de cadrage du statut des enseignants.

## Bilan de l'application des nouveaux textes sur les obligations réglementaires de service à l'AEFE

### A la demande du SNES.

Le DRH adjoint explique qu'il est prématuré de faire un bilan sur l'application de ces textes. Il signale que plusieurs problèmes techniques liés au logiciel de gestion de ressources humaines (MAGE) ont été réglés (notamment pour les VS des résidents à recrutement différé, la possibilité de comptabiliser une mission particulière en décharge, le problème d'arrondi au dixième pour les HSA) et qu'une note a été envoyée aux Chefs d'établissement concernant les indemnités de missions particulières (IMP). Il s'agit selon la DRH d'une année de transition.

Le SNES regrette que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires de cette note. La circulaire sur les IMP annoncée par l'Agence n'est toujours pas parue mais les missions particulières sont bien mises en place dans les établissements depuis la rentrée avec des variations très nettes selon les établissements et de sérieux problèmes d'application des textes existants.

Nous rappelons que les missions particulières doivent bien être définies en amont en Conseil pédagogique et votées au Conseil d'établissement. Le SNES insiste également sur l'idée que les missions particulières doivent faire l'objet d'un appel à candidature préalable, afin que le collègue en bénéficiant ne soit pas désigné par le seul chef d'établissement.

Nous continuons de lister les dysfonctionnements qui nous sont remontés avec des exemples précis : mission(s) particulière(s) non définie(s) en CE, HSA et HSE attribuées pour ces missions (les HSE et les HSA ne sont réservées qu'au face à face avec les élèves et ne peuvent se substituer aux IMP), on constate que la ligne de saisie des missions particulières n'apparaît pas si elle n'a pas été déclarée par le chef d'établissement (cela complique la vérification pour l'agent), on demande à des collègues d'assurer des surveillances car ils n'atteignent pas le maximum de service hebdomadaire ! ... Des IMP obligatoires ne sont même pas étudiées dans certains établissements (heure de vaisselle, technologie). Que compte faire l'AEFE ? Le DRH adjoint nous répond qu'au final, les V.S. sont validés par la DRH et qu'ils pourront rectifier. Il est donc important pour tous les collègues qui contestent leur V.S. de faire remonter leur contestation par la voie hiérarchique à la DRH, en doublant leur envoi au SNES hors de France.

Nous demandons également quelle est la procédure pour solliciter une décharge pour une mission particulière, ce qui est bien prévu dans la circulaire AEFE et sur le logiciel MAGE. Nous citons le cas du lycée français de Madrid, une demande formelle a été faite en SVT pour la gestion du laboratoire (courrier de l'équipe adressé à la Directrice de l'Agence via le conseil d'établissement), aucune réponse n'a été donnée, et à la rentrée la direction de l'établissement a refusé une décharge à un collègue n'atteignant pas son maximum de service préférant créer une heure supplémentaire d'AP pour compléter le service !

Enfin, le SNES rappelle que cette circulaire doit faire l'objet d'une obligation d'application et que dans les établissements conventionnés l'attribution des IMP ne peut dépendre du bon vouloir du CA. Nous demandons à l'AEFE de le rappeler aux chefs d'établissement. A l'instar de ce qui se passe en Espagne (groupe de travail sur la question l'histoire-géographie intégrée, le SNES demande un groupe de travail sur l'OIB au Maroc.

## Cartes des emplois

### Carte des emplois 2015-2016 (5eme phase)

#### *Secteur Maghreb-Océan Indien*

#### Madagascar, Tananarive, lycée français

Le SNES pose la question du poste de résident en anglais resté vacant pour refus de détachement.

L'Agence confirme que le poste est gelé, donc à pourvoir pour la prochaine rentrée.

#### Maroc, Rabat, Lycée R.Descartes

Changement d'intitulé du poste EE2 certifié en EA AD-MA coordonnateur pays.

Le SNES interpelle l'Agence sur les postes gelés notamment celui de Sciences physiques non pourvu au collège Anatole France à Casablanca. Nous intervenons égale-

ment sur le poste d'infirmière du lycée R. Descartes.

L'Agence répond que le poste d'Anatole est bien maintenu et l'accord pour une résidentialisation de TNR est en cours mais elle n'a pas d'information sur le poste de R. Descartes.

Le SNES pose la question des résidentialisations tardives notamment sur les postes gelés, quelles sont les règles ? L'Agence répond qu'à son niveau il n'y a pas d'évolution mais la difficulté se situe plutôt au niveau du MEN pour l'obtention des détachements même si elle se félicite du taux (98%) de détachements obtenus.

**Les représentants des personnels votent CONTRE la carte 2015-2016 à l'unanimité**

## Carte des emplois 2016-2017 (2<sup>e</sup> phase)

### Secteur AFRIQUE 2016-2017

Le chef de secteur procède à une présentation générale. La zone Afrique compte 32 pays, 74 établissements, 41 % d'élèves français, 3 zones de mutualisation, 4 établissements à gestion direct et 34 conventionnés. Parmi les détachés, 259 collègues sont expatriés et 776 sont résidents.

Ce secteur ferme sèchement 9 postes de résidents, ce qui n'est pas pour aider à l'objectif d'attractivité dans cette zone sinistrée comme le SNES l'a fait remarquer dans sa déclaration liminaire et oralement par la suite.

Le Secrétaire général reste flou sur la carte scolaire à venir en mars en nous indiquant qu'il n'y a pas de réponse du budget sur le volume validé mais que grâce à un certain nombre de départs à la retraite, ils peuvent envisager d'autres suppressions. Nous persistons à nous inquiéter de ce que sera la carte des emplois de mars.

#### Angola, Luanda

L'Agence supprime un poste de résident en SVT. Selon l'Agence, il y a sur un place un recruté local de qualité qui sera accompagné par un EMCP2 de sciences. De plus l'encadrement est satisfaisant, nous dit-on (18 élèves par enseignant titulaire).

#### Cameroun, Douala, lycée D Savio

Fermeture sèche d'un poste de résident en lettre. Lorsque le SNES pose la question de l'attractivité, l'Agence a une réponse imparable : dans cet établissement, il y a 17 élèves par enseignant titulaire.

#### Cameroun, Yaoundé

Fermeture sèche d'un poste de résident en anglais. Toujours la même réponse de l'Agence, à savoir que la taux d'encadrement en titulaire reste satisfaisant ( 17 élèves par enseignant).

#### Gabon, Libreville

Fermeture sèche d'un poste de résident en anglais. L'Agence répond que le poste n'est pas pourvu depuis deux ans et qu'il est occupé par un recruté local.

#### Ghana, École française d'Accra

Fermeture sèche d'un poste de sciences physiques. L'Agence répond que le poste n'est pas pourvu depuis septembre 2014, que le ratio est de 17 élèves par enseignant sur le second degré et qu'enfin, il y a une stagnation des effectifs voire une légère baisse.

#### Guinée, Lycée Camus

La demande de création d'un poste de résident en lettres n'a pas été honorée parce que l'Agence estime que l'établissement ne fait que revenir à la normale par rapport à la situation avant la crise d'Ebola ( 856 élèves). Il faudra donc refaire cette demande !

#### Mali, Bamako, Lycée Liberté

L'Agence supprime un poste de résident en SVT. Ce poste n'est pas pourvu depuis 2 ans. Aux yeux de l'Agence, le ratio reste correct ( 25 élèves par enseignant) et finalement, selon l'Agence, il est au cœur de la mission des EMCP2 de former des recrutés locaux. La section locale appréciera ce genre de réponse !

#### RDC, Kinshasha

Deux suppressions sont actées, un poste d'expatrié en espagnol et un poste de résident en philosophie. Néanmoins, l'Agence crée un poste de résident en espagnol. Au train où vont les choses, espérons qu'il résistera jusqu'au prochain CT ! Alors que la création des postes d'EMCP2, particulièrement de celui là est relativement récente et justifié par la mise en place des nouveaux programmes, l'Agence se satisfait aujourd'hui de la présence d'un EMCP2 d'anglais pour s'occuper de l'espagnol. Le SNES a évidemment protesté devant cette confusion des genres mais en vain !

Pour ce qui est du poste de philosophie, l'enseignement en sera assuré par un RL et encore une fois le fameux ratio est mis en avant ( 18 élèves par enseignant).

Le SNES remet en question l'utilisation systématique de cet indicateur qui n'est pas forcément significatif tout comme la comparaison avec la France.

#### RCA, Bangui

Le SNES est surpris de découvrir que l'Agence supprime 2 postes de résidents en math et lettres modernes alors que la convention a été suspendue, il y a deux ans et que l'établissement est aujourd'hui partenaire. La Directrice précise que c'est la situation du pays qui a poussé l'Agence à cette évolution et que le jour, où il y aura de meilleurs standards, l'Agence regardera s'il est possible de revenir à Bangui, la situation n'étant pas définitive.

#### Sénégal, Dakar, Lycée Mermoz

Suppression d'un poste d'expatrié en espagnol. Le SNES demande pourquoi une suppression sèche et pas de transformation en poste de résident. L'Agence répond qu'un support de RL est créé puis nous ressort l'EMCP2 d'anglais et enfin le ratio qui doit tout résoudre, cette fois ci 20 élèves par enseignant.

**Bilan zone Afrique second degré : fermetures expatriés 2, fermetures résidents : 9. Ouvertures expatriés : 0, ouvertures résidents : 1.**

## **Secteur AMÉRIQUES 2016-2017**

*Le chef de secteur Amériques présente brièvement un bilan rappelant que le réseau y compte 35 établissements, dont 1 EGD, dans 21 pays. Le réseau « Amériques » scolarise environ 12 000 Français et présente une augmentation des scolarisations de 2,9 % pour l'Amérique du Sud. La progression générale reste modérée à 0,9% sur le tout le continent. 915 personnels détachés y sont employés par l'AEFE (expatriés et résidents confondus). 6 postes restent non pourvus à la rentrée 2015 en raison de démissions tardives qui n'ont pas permis de recrutement avec détachement.*

Avant de passer à l'analyse de la carte des emplois le SNES fait part du bilan suivant. Un certain nombre de postes d'EEMCP2 ont été créés, pour certains récemment, pour encadrer une zone où le taux de titulaires est faible et où, de plus, tous les établissements sont conventionnés (sauf Buenos Aires). Les suppressions des postes d'EEMCP2 sont inquiétantes car elles représentent un retour en arrière, un recul par rapport à l'encadrement pédagogique de l'AEFE dans cette zone. De plus, la transformation de la plupart des postes d'EEMCP2 en résidents (c'est le cas pour 10 postes) est un phénomène qui pèsera chaque fois davantage sur les établissements et leurs finances.

### **Argentine, Buenos Aires, Collège franco-argentin Martinez**

Création d'un poste de Principal de collège.

### **Bolivie, La Paz, Lycée Alcide d'Orbigny**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 Sciences physiques, ouverture d'un poste de résident Sciences physiques.

Le SNES a rappelé que cette suppression d'un EEMCP2 constituait un retour en arrière face à la volonté d'encadrement de l'Agence et que la création du poste de résident pèserait davantage sur les finances de l'établissement. Nous avons porté les arguments avancés par le conseil d'établissement qui déplore la suppression programmée de ses trois EEMCP2 établissement et demande donc que le poste d'EEMCP2 Histoire-géo zone soit transféré de Santiago à La Paz afin que tous les postes d'EEMCP2 ne soient pas, à terme, concentrés exclusivement à Buenos Aires et Santiago.

Le SNES relaie également le problème d'une collègue d'espagnol qui est TNR depuis maintenant 10 ans et qui attend sa résidentialisation.

### **Canada, Toronto**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 Sciences physiques et ouverture d'un poste de résident Sciences physiques.

### **Canada, Montréal, collège Marie de France**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 Histoire géo et ouverture d'un poste de résident Technologie.

Le SNES dénonce à nouveau cette suppression d'EEMCP2. Il interroge l'Agence sur la pertinence de l'ouverture d'un poste résident en Technologie qui a, selon le chef de secteur, été demandé par l'établissement en raison des difficultés à recruter un professeur sur place.

### **Canada, Montréal, collège Stanislas**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 en Sciences physiques et ouverture d'un poste de résident en Sciences physiques.

### **Colombie, Cali, lycée Paul Valéry**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 de Lettres et ouverture d'un poste de résident en Lettres.

Le SNES dénonce à nouveau cette suppression d'EEMCP2 et interroge l'Agence sur le taux de candidatures de professeurs résidents en Lettres. L'Agence répond que le

travail de l'EEMCP2 a localement porté ses fruits et fait remarquer la proximité de l'EEMCP2 zone à Bogota.

### **Costa Rica, San José**

Suite à la situation personnelle du CPE de San José, le poste est vacant. Le SNES demande à l'Agence comment est gérée cette vacance et relaie la demande de l'établissement de créer un poste de Proviseur adjoint, la charge qui incombe au seul CPE s'avérant lourde et devant, de ce fait, être partagée entre les enseignants.

L'Agence répond que les effectifs du lycée de San José ne justifient pas la création d'un poste de Proviseur adjoint et que le poste de CPE résident sera à nouveau créé pour la rentrée prochaine.

Le SNES rappelle qu'on ne peut plus publier des postes de CPE faisant fonction d'adjoint sans rémunérer ces collègues à la hauteur de la tâche qui leur est demandée.

### **Equateur, Quito, lycée La Condamine**

Suppression d'un poste d'EEMCP2 de mathématiques et ouverture d'un poste de résident mathématiques.

### **Haiti, lycée Alexandre Dumas**

Ouverture d'un poste d'EEMCP2 en Sciences physiques.

### **Mexique, Guadalajara**

Suppression de deux postes d'EEMCP2 SVT et Mathématiques et ouverture de deux postes de résidents SVT et Mathématiques.

### **Pérou, Lima, lycée franco-péruvien**

Suppression du poste de CPE faisant fonction d'Adjoint et ouverture d'un poste d'expatrié de Proviseur adjoint. Suppression du poste d'EEMCP2 Lettres et ouverture d'un poste de résident Lettres.

### **Uruguay, Montevideo, lycée Jules Supervielle**

Suppression du poste d'EEMCP2 Mathématiques et ouverture de deux postes de résidents, en Lettres et en Mathématiques. L'Agence justifie cette suppression du poste EEMCP2 zone par le fait qu'il y en ait déjà un à Santiago de Chili

### **Secteur ASIE 2016-2017**

Le responsable du secteur Asie présente la zone qui couvre 32 pays. 5 établissements sont en gestion directe (EGD) et 31 sont conventionnés. Ces établissements scolarisent environ 38.000 élèves (+1,35%) dont 53,5% de Français.

953 personnels sont détachés à l'AEFE dont 808 enseignants. Des 953 détachés, 210 sont expatriés et 743 résidents (43% RE1, 56% RE2 et 1% RA). 86 EEMCP2 personnels enseignants détachés à l'AEFE.

#### **Australie, Sydney**

Ouverture d'un support de résident en philosophie

#### **Chine Hong Kong**

Le SNES intervient longuement sur la fermeture du poste d'expatrié gestionnaire comptable. L'Agence répond que l'organisme gestionnaire souhaite réorganiser. Il y a une équipe très importante et une évolution des fonctions de DAF. Le SNES répond que cette décision est incompréhensible et va par ailleurs à l'encontre de la politique et des décisions de l'Agence en ce domaine, qui tendaient jusque-là à nommer des DAF détachés là où il n'y en avait pas. Si l'ampleur est telle, ce support est d'autant plus nécessaire.

#### **Emirats arabes unis, Dubaï**

Fermeture du poste d'expatriés sciences physiques. Le SNES intervient pour dénoncer le fait qu'aucune annonce (ni vote !) n'a été faite au conseil d'établissement.

#### **Inde Pondichéry**

Fermeture du poste d'expatrié proviseur adjoint. A l'interrogation du SNES, l'Agence répond que cette fermeture est liée à la baisse des effectifs (404 élèves au secondaire), ce qui ne nécessite plus l'encadrement par un adjoint.

#### **Liban Beyrouth, collège protestant**

Fermeture d'un poste de résident en EPS

#### **Liban Tripoli**

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques. Le SNES revient sur les difficultés d'exercice dans cet établissement à fort turnover. Les collègues ne restent pas.

#### **Malaisie Kuala Lumpur**

Ouverture d'un poste de résident en chinois. A notre demande, l'Agence précise qu'il s'agit d'une demande de l'établissement, pour une langue enseignée à 110 élèves.

#### **Syrie Damas**

Fermeture d'un support de résident en lettres modernes. La convention est suspendue depuis 2011.

#### **Thaïlande Bangkok**

Fermeture d'un support expatrié COP. Le SNES intervient pour dénoncer cette fermeture. L'Agence fait du court terme. Nous demandons par ailleurs le bilan de cette mission. L'Agence nous répond que, pour une autre zone, l'Amérique du Sud, le bilan est très positif !

**Bilan zone Asie second degré : fermetures expatriés 4, fermetures résidents : 2. Ouvertures expatriés : 0, ouvertures résidents : 3.**

### **Secteur EUROPE 2016-2017**

Ce secteur comporte 125 établissements (dont 27 en gestion directe, 42 conventionnés et 5 partenaires) répartis en 4 zones de mutualisation sur 36 pays, 72472 élèves (dont 53% de Français, 35% de nationaux et 12% de nationalité tierce), 2118 personnels détachés dont 1906 résidents (42% au premier degré et 52% au second degré) et 212 expatriés.

#### **Autriche, Vienne**

Fermeture d'un résident administratif de catégorie C suite à un départ à la retraite.

#### **Bulgarie Sofia**

Transformation d'un support lettres modernes en lettres.

**Espagne, Alicante :** Aucune modification proposée. Le SNES intervient pour signaler le refus du chef d'Établissement de soumettre au vote du CE la proposition des représentants SNES d'ouvrir un support de résident en Mathématiques : un collègue sera en retour de concours l'an prochain et la chef d'Établissement a proposé la fermeture d'un poste de résident en premier degré. L'Agence répond que la suppression du poste du premier degré sera étudiée lors du prochain CT !

#### **Espagne, Madrid**

Suppression d'un support expatrié CPE remplacé par un support résident.

Glissement d'un support résident Allemand vers un résident Histoire-Géographie.

Le SNES intervient pour signaler que le conseil d'éta-

blissement s'est prononcé contre ces propositions et que les représentants SNES du CE ont soumis au vote une proposition alternative de carte des emplois avec le maintien des postes existants et des créations là où sont présents des titulaires non résidents (Documentaliste, Histoire-Géographie, Espagnol pour le secondaire) qui a elle reçu un avis favorable du CE. Le SNES demande donc si l'Agence envisage de prendre en compte ces demandes lors du prochain CT, on nous répond qu'*a priori* non !

#### **Hongrie, Budapest**

Suppression d'un poste de résident en Lettres/Arts Plastiques faisant fonction de CPE. Le SNES intervient pour demander qui assurera les fonctions de CPE. L'Agence répond qu'un « tuilage » est en cours avec un personnel sur place.

#### **Italie, Florence**

Suppression d'un support EEMCP2 zone en Math. Suite à l'intervention du SNES, l'Agence précise qu'il y a un autre EEMCP2 en Mathématiques pour la zone.

## **Secteur EUROPE, suite**

### **Portugal, Lisbonne**

Fermeture d'un poste EEMCP2 en Philosophie, ouverture d'un résident en Philosophie.

Le SNES intervient pour signaler la demande formulée en conseil d'Établissement pour la création d'un support de résident en Mathématiques suite au glissement au précédent CT de l'EEMCP2 mathématiques en EPS et à une augmentation du nombre d'élèves dans l'établissement ; le Chef d'établissement a refusé le vote sur cette demande. L'AEFE ne retient pas cette demande.

### **Royaume Uni Londres, CFBL**

Fermeture d'un support expatrié de Principal. Ce support correspond à une ouverture décidée au précédent CT pour remplacer le directeur faisant fonction de chef d'Établissement en fin de mission, la proposition présentée à ce CT résulte de la prolongation de la mission de l'actuel directeur pour une 7ème année sur un contrat d'expatrié ! Le SNES a longuement dénoncé cette situation expliquant qu'il était urgent qu'un véritable Principal de collège soit nommé dans l'établissement. L'Agence répond qu'il s'agit d'une demande forte du poste diplomatique et qu'une année supplémentaire permettra de renforcer encore un peu plus l'assise l'Établisse-

ment dans un contexte complexe à Londres ! Le SNES insiste sur la nécessité d'un Principal pour l'Établissement et dénonce ce qui s'apparente à un passe-droit.

### **Royaume-Uni Londres, Charles de Gaulle**

Fermeture d'un support de résident en Lettres modernes.

### **Serbie, Belgrade**

Fermeture d'un EEMCP2 zone en Sciences Physiques, ouverture d'un résident en Sciences Physique. Après interrogation du SNES, l'Agence précise qu'un EEMCP2 zone est présent à Athènes.

### **République Tchèque, Prague**

Fermeture d'un EEMCP2 zone en Mathématiques. Après interrogation du SNES, l'Agence précise qu'il y a un autre EEMCP2 en Mathématiques pour la zone et qu'un agent de droit local sera recruté dans l'Établissement.

### **Turquie Istanbul**

Fermeture d'un EEMCP2 zone en Lettres modernes. Glissement d'un support Lettres modernes en Lettres.

### **Bilan second degré**

**Fermetures expatriés : 7, ouverture expatrié : 0, fermetures résidents : 3, ouvertures résidents : 3**

**Bilan : -7 expatriés/ 0 résident**

## **Secteur MAGHREB-OCÉAN INDIEN 2016-2017**

*Le secteur couvre 9 pays, deux entités Maghreb et Océan Indien avec 3 zones de mutualisations. 95 établissements. 67500 élèves soit 3% du réseau répartis en 35% de français, 61% de nationaux et 4% autre.*

*Deux entités avec des disparités : 50600 élèves pour le Maghreb soit +4.5% (EGD +1% ; homologués +9.2%) soit +2009 élèves. 17108 élèves pour l'Océan Indien, une érosion qui continue -138 élèves. EGD + conventionnés : 9728 élèves et -231 élèves. Homologués : +1% soit +93 élèves et 7326 élèves au total.*

*15737 personnels détachés avec 222 expatriés et 1313 résidents.*

Le secteur nous a expliqué que l'arbitrage a été difficile, les mesures de fermeture prises, qui s'inscrivent dans la ligne de l'effort national, sont des fins de mission ou des départs. Le SNES rappelle que le secteur continue d'être saigné ainsi et le nombre de TNR (environs 20 dont 15 au Maroc) devient critique.

### **Egypte, Le Caire**

Le SNES rappelle qu'il y a une demande de création d'un poste de résident en anglais et qu'un TNR est en attente sur l'établissement.

### **Madagascar, Fianarantsoa, collège français R.Cassin**

Fermeture d'un poste d'expatrié en lettres modernes

Ouverture d'un poste de résident en lettres modernes

### **Madagascar, Majunga, collège français R.Cassin**

Fermeture d'un poste d'expatrié en SVT

Ouverture d'un poste de résident en SVT

### **Madagascar, Tananarive, lycée français**

Le SNES pose la question du poste de résident en anglais resté vacant pour refus de détachement.

L'Agence confirme que le poste est gelé donc à pourvoir pour la prochaine rentrée.

### **Maroc, Meknès, lycée P. Valéry**

Fermeture du poste de proviseur adjoint.

Ouverture d'un poste de résident CPE faisant fonction d'adjoint. Le SNES s'insurge contre cette fermeture et contre ce profilage. On rappelle à l'Agence ses propos et ses contradictions concernant le profilage non autorisé par le MEN.

Fermeture d'un poste d'expatrié en SVT. Nous posons la question du pourquoi de cette suppression alors que le contrat de l'EEMCP2 sur le poste a été prolongé.

L'Agence répond que c'est avec son accord que le poste a été supprimé. A suivre.

Le SNES interpelle l'Agence sur ces suppressions et l'absence de toute ouverture alors que des TNR (maths...) sont en attente et leur nombre va augmenter. L'Agence va à l'encontre de ce que souhaitent les personnels.

### **Tunisie, La Marsa, lycée G.Flaubert**

Fermeture du poste expatrié de CPE

Le SNES pose la question de la suppression, nous demandons également que la procédure soit respectée car la carte des emplois n'a pas été présentée en conseil d'établissement. Nous rappelons la demande de création d'un poste de résident en technologie

L'Agence estime qu'avec deux proviseurs adjoints et un volume constant, c'est le meilleur arbitrage.

### **Maurice, Curepipe, lycée La Bourdonnais**

Fermeture d'un poste d'expatrié en anglais

Ouverture d'un poste de résident en anglais.

Le SNES rappelle la motion envoyée à la direction de l'AEFE qui montre le besoin de formation en raison du recrutement local. Cette suppression pèsera également financièrement sur l'établissement et les familles. On rappelle que la langue officielle du pays est l'anglais, il y a donc une forte demande locale pour la maîtrise de celle-ci.

L'Agence n'a pas de réponses à nos demandes.

**Les représentants des personnels votent CONTRE la carte 2016-2017 à l'unanimité.**

# Services centraux

## PLAN DE FORMATION 2016

Le SNES-FSU fait remarquer que les remontées dont nous disposons sont très positives. Les formations linguistiques (MAEDI), préparation aux concours, ou celles liées aux nouveaux outils de travail sont acceptées.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## CONCLUSION DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

L'Agence propose de conclure des contrats d'apprentissage, dans le cadre d'une commande de la tutelle. Il s'agit en l'état de deux postes d'apprentis au service informatique (BTS) et gestion immobilière.

Le SNES s'interroge sur la présentation d'une convention, voire du contrat d'apprenti en comité technique.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## EVOLUTION DE LA SITUATION DES PERSONNELS DE CENTRALE (PARIS-NANTES)

### à la demande du SNES

Nous dénonçons à nouveau le **gel des contrats en Centrale**. Si cela est totalement inacceptable pour tous les agents, les Catégories C sont victimes d'une injustice plus flagrante encore, car à des niveaux de rémunération plus bas. L'Agence ne répond pas vraiment, des personnels ayant engagé un contentieux. Le SNES revient à la charge en indiquant que, dans le cadre des négociations sur le parcours professionnel (PPCR), les personnels vont à nouveau être lésés. Cette situation ne peut plus durer ! Pour nous, il s'agit d'une posture de l'Agence.

Concernant la **question des contractuels** que l'on précarise car la fonction publique exige un recrutement de fonctionnaire, c'est un problème à plusieurs entrées.

L'Agence doit respecter les procédures et notamment elle doit démontrer qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaire équivalent sur le poste (pour pouvoir avoir recours à un contractuel).

Mais on ne peut décemment pas proposer un contrat d'un an (renouvelable une seule fois), sans perspectives pour l'employé. Cela va inévitablement tarir le vivier : la tutelle doit comprendre qu'elle fragilise son EPA. Nous demandons également à l'Agence un état de lieux sur ces contrats d'un an, dans les établissements publics. A notre connaissance, les autres EPA n'appliquent pas cette règle et nous demandons une expertise. Suite à une nouvelle réponse du secrétaire général, nous précisons qu'il est totalement incompréhensible que les personnels concernés (contractuels) n'aient toujours pas été informés de la situation. Le SG nous répond que les 35 agents contractuels recevront un courriel d'ici à la fin de la semaine.

## Concernant les conditions de travail des personnels (Nantes et Paris)

Le SNES-FSU acte l'amélioration des fonctionnements à Nantes, et l'apaisement (pour reprendre le terme de la directrice), dont tout le monde espère qu'il durera.

Par contre, à Paris, la situation au service du budget est intolérable. Les personnels ont peur et ne disent rien, la direction porte, nous l'avons déjà dit, une très lourde responsabilité par son inaction et son incapacité à réellement gérer le problème. Qu'attend la direction de l'AEFE ?

# Questions diverses



## ***BOLIVIE, Bogota : non application des recommandations de l'AEFE concernant le recrutement des personnels de droit local .***

La réponse de l'Agence n'est pas acceptable dans la mesure où elle renvoie la décision au conseil d'administration (CA- comité de gestion) de l'établissement. Nous rappelons que dans le cadre d'une convention, le CA a des droits et des devoirs. Etre conventionné avec l'AEFE implique aussi de respecter les cadrages de l'AEFE. En l'état et pour ce problème, nous renvoyons aux circulaires 2551 et 2552 de l'Agence rappelées par une note de la direction en 2010. Voir les [documents consacrés au personnel de recrutement local à l'AEFE](#).

Le SNES cite également la convention type votée au CA de l'AEFE en 2014, dont l'article 7 dit explicitement que «les personnels recrutés localement et rémunérés par l'organisme gestionnaire bénéficient tous d'un contrat de travail, établi conformément aux principes définis dans les circulaires AEFE des 26 juillet 2001 et 21 septembre 2010. Les instances consultatives de l'établissement, compétentes pour l'examen des questions concernant les personnels de recrutement local, doivent être saisies, notamment pour le recrutement et la gestion de ces personnels.» Nous insistons également sur le fait qu'il n'appartient qu'aux personnels de choisir leurs représentants, pas à l'employeur. Le SNES demande également que le chef d'établissement porte les valeurs de l'Agence, au lieu de s'en remettre systématiquement au conseil d'administration sur place. Ce serait à l'honneur d'un fonctionnaire pourtant employé par l'AEFE.

L'Agence répond qu'elle va intervenir, et que par ailleurs elle sera très attentive lors de la signature de la nouvelle convention.

**Respect de la circulaire des instances : au moins deux exemples de vote électronique des personnels au conseil d'établissement nous ont été signalés (Belgique, Dubaï). Il s'agit d'un cas d'invalidation des élections puisque ce n'est pas prévu par le texte. Aussi, le SNES exige que l'AEFE rappelle aux chefs d'établissement leur devoir d'appliquer les textes réglementaires**

Réponse de l'Agence. « Si la circulaire n°1990 du 24 août 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger n'aborde pas expressément la question du vote électronique, cette procédure n'en demeure pas moins légale et relève de l'appréciation du chef d'établissement. Sur le plan juridique, ce mode d'organisation ne remet pas en cause la validité des scrutins dans la mesure où il ne porte pas atteinte aux principes fondamentaux du droit électoral, qui sont l'égalité, la liberté et le caractère secret du vote. Aucune contestation concernant les élections au conseil d'établissement n'a d'ailleurs été enregistrée dans les établissements cités. »

Cette réponse nous laisse sans voix tant sur le plan juridique que sur la conception qu'a l'AEFE des élections au conseil d'établissement et du respect de ses propres textes.

La circulaire des instances de l'AEFE (révisée très récemment !), reprenant en cela l'article R421-30 du code de l'Education, ne mentionne pas cette possibilité de vote électronique. Donc, ce n'est pas autorisé ! D'après cette réponse, un chef d'établissement pourrait seul (!) remettre en cause les textes à la fois de l'AEFE et du Code de l'Education !

Quant au fait qu'aucune contestation n'ait été enregistrée localement, cela ne nous semble pas une réponse sérieuse. Localement les collègues font ce qu'ils veulent. Le SNES HDF, lui, interroge l'Agence et attend de sa part une réponse.

La Directrice répond qu'ils ont bien entendu et vont réexaminer cette question.



**EAU- Abou Dhabi : où en sommes-nous du problème du logement des personnels détachés ?**

Le SNES revient sur ce point pour plusieurs raisons. Les éléments donnés au précédent CT sont vérifiés. Néanmoins, il s'agit d'accompagner l'ensemble des personnels concernés. S'il est vrai que des augmentations d'ISVL ont été enregistrées dans la zone, la dépréciation de l'euro a des conséquences très concrètes sur le pouvoir d'achat des personnels en général.

Nous tenons par ailleurs à réaffirmer notre attachement au cadre général du décret 2002-22.

Des pistes ont été lancées localement, elles doivent prendre en compte l'ensemble des personnels.

**Stage EEMCP2 pendant les vacances ou pendant le week-end : le SNES souhaite l'engagement de l'AEFE de veiller à ce que l'organisation des stages dans le cadre de la formation continue se fasse intégralement sur le temps de service.**

Le secteur pédagogique nous fournit une réponse argumentée. Il ressort que deux stages de regroupement des EEMCP2 zone étaient concernés. La zone Moyen-Orient et Péninsule indienne (stage les 9, 10 et 11 octobre 2015) compte 15 pays dont aussi bien les vacances d'automne que les congés hebdomadaires ne sont pas communs. La zone Afrique australe et orientale ; cette zone compte 14 pays. Les dates (4, 5 et 6 novembre 2015) fixées pour la formation « regroupement des formateurs (EMFE, EEMCP2, CPAIEN) correspondent à la période de vacances des établissements de Djibouti. Le SP conclut « [...] nonobstant les difficultés liées au contexte même de chacun des pays, le service pédagogique veillera à ce que de telles formations aient lieu en dehors des temps de vacances et de congés hebdomadaires et proposera des modalités alternatives de formation.

**ANGOLA-problème de visa : plusieurs collègues titulaires et leur familles (1<sup>er</sup> et second degré) se sont retrouvés en situation irrégulière, sans visa renouvelé ni aucun document officiel prouvant qu'ils étaient en cours de demande. L'ambassade de France est au courant et dit faire le nécessaire. Pour autant, ces collègues risquent la prison au moindre contrôle de routine. Qu'est-il prévu pour les personnels de l'Agence ? Que se passera-t-il en cas de contrôle ? Pour nous ces collègues sont en situation de demander le droit de retrait si cette situation ne trouve pas de solution. Nous demandons une intervention urgente.**

L'Agence répond que le Service Commun de Gestion, qui gère les affaires protocolaires de l'Ambassade de France, a déposé les demandes de renouvellement, le 10 septembre dernier et nous précise que le Bureau des affaires protocolaires du Service commun de gestion de l'Ambassade a traité les demandes des agents de l'AEFE prioritairement par rapport à d'autres dossiers en cours d'instruction compte tenu de la sensibilité du sujet. L'Ambassadeur a été saisi et a traité le dossier à haut niveau. Pour l'Agence, la situation a évolué favorablement et les personnels concernés ont obtenu, avant le départ en vacances en octobre 2015, le renouvellement de leurs cartes protocolaires vertes qui leur a permis d'obtenir le renouvellement du visa.

Le SNES insiste pour dire que le problème n'est pas réglé pour tous car certains n'avaient pas (au moment où se tenait le CT) les nouveaux visas leur permettant de quitter le pays. Or, au moins un collègue a eu une amende (correspondant aux jours « sans visa » de 2300€).

Pour le SNES, c'est à l'employeur de régulariser la situation et il est hors de question de demander aux collègues de s'acquitter des amendes.



***TOGO : depuis la suppression des visas de courtoisie, les collègues sont confrontés à de grandes difficultés. Ils avaient obtenu la prise en charge par l'APE et l'engagement de la part de l'ambassade des facilités pour les démarches. De très grosses difficultés persistent : quelles sont les mesures prises pour aider les personnels de l'Agence à accomplir leur mission et comment (et par qui) seront pris en charge les frais ?***

Le secteur répond que le Togo est un Etat souverain qui peut décider ou non de fournir des visas à titre gracieux et que le Lycée français de Lomé a pu mettre en place une procédure spécifique pour ses enseignants avec un agent chargé de les accompagner dans l'obtention des différents documents composant le dossier de la carte de séjour ainsi que des prestataires maîtrisant les arcanes de l'administration togolaise. 5 demandes viennent d'être déposées par ce biais. Il est aussi rappelé l'augmentation de la prime d'installation par le comité de gestion.

Le SNES remercie l'Agence pour la précision et le rappel que le « Togo est un Etat souverain » ! D'ailleurs nous nous adressons à l'Agence comme employeur et lui demandons d'assumer pleinement ses responsabilités en tant que tel. L'amélioration des procédures n'est pas vraiment vue sur place. Surtout les collègues ont un problème majeur. Ils sont contraints de travailler avec un visa de tourisme (donc dans l'illégalité) pendant le temps d'obtention des documents (jusqu'à 6 mois), alors que les autres fonctionnaires disposent d'une carte de service. Il n'est pas acceptable que les personnels continuent de travailler dans la clandestinité et nous ne comprenons pas la différence de traitement entre fonctionnaires. Pourquoi les personnels ne pourraient-ils pas avoir une carte de service ? La Directrice de l'AEFE répond sur ces deux questions que l'Agence réinterrogera le poste. Quant à l'augmentation de la prime d'installation, elle n'a comme objectif que de pallier les problèmes de recrutement.



Tel : 01 40 63 29 41

[Site du SNES HDF](#)

***ALLEMAGNE-Munich : une annonce a été faite en conseil d'établissement de la création d'une aumônerie. Cette création ne respecterait aucune des règles applicables dans un établissement français. Où en sommes-nous ?***

Alors que rien n'a été fait selon les règles (décret n°60-391 du 22 avril 1960 et différentes circulaires dont celle de 1988), la réponse de l'Agence recadre un peu puisqu'il est annoncé que « l'établissement respectera scrupuleusement les dispositions du code de l'éducation relatives aux aumôneries scolaires (articles R 141-1 à R 141-8) et la législation locale ». Dont acte.

***ALLEMAGNE-Hambourg : quel est l'avenir de l'établissement ? Est-il prévu une évolution du statut du lycée ? Comment seront pris en charge les élèves qui souhaitent passer le baccalauréat français ? Quelle est la position de l'AEFE sur les projets des gestionnaires, qui consisterait à limiter à 10 le nombre d'élèves qui passeraient le baccalauréat français, afin d'avoir plus d'élèves dans la filière Abibac financée par le Land ?***

Une présentation du problème est faite par le secteur géographique. Les élèves de lycée préparant l'Abibac bénéficient de subventions importantes versées par la ville de Hambourg, mais pas les élèves préparant le Baccalauréat. A partir de 2017, l'établissement ne sera plus en mesure de couvrir la totalité du coût du lycée pour les classes amenant au bac (un peu moins de 7% de l'effectif global de l'établissement).

L'Agence nous affirme n'envisager aucun changement de statut (conventionné) mais la convention doit être réécrite, pour tenir compte de la nouvelle convention type. D'autre part, des mesures sont à l'étude pour compenser l'absence de subvention pour les élèves préparant le bac, en liaison avec l'association de soutien du lycée français (ALFA Hambourg) et les entreprises françaises implantées à Hambourg.

Le poste diplomatique et l'AEFE suivent la situation avec attention. La Cocac-adjointe s'est déjà rendue deux fois à Hambourg pour rencontrer le comité de gestion et la communauté scolaire. Elle y retournera avec l'IA-IPR référente pour la zone le 8 décembre prochain.

Le SNES, alerté par sa section locale, est bien au courant de la situation et des pistes lancées. Mais, elles ne mènent à rien et le comité de gestion a l'intention de différencier les tarifs d'inscription pour les élèves en fonction du diplôme qu'ils préparent. Ceci est inacceptable pour le SNES. L'AEFE nous confirme qu'il n'est pas question de différencier les écolages. A suivre.

Patrick SOLDAT,  
secrétaire national chargé des questions hors de France et des COM,  
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,  
Henri NOURI, Laurent PICARD.